

## partie commune à usage privatif

Par jdraut, le 04/08/2011 à 00:44

Bonjour,

Dans le cadre d'une partie commune à usage privatif (jardin en l'occurence), je n'arrive pas à bien comprendre les charges dont je serai redevable sur cette partie ?

De plus qu'en est-il au niveau des frais d'entretien, le reglement de la copropriété ou se trouve l'appartement que j'envisage d'acheter ne mentionne rien.

Merci d'avance

Cordialement

Par Domil, le 04/08/2011 à 01:16

Si vous en avez un usage privatif, vous devez entretenir, à vos frais, le jardin.

Par jdraut, le 04/08/2011 à 08:53

Merci de votre réponse

Et est ce que je suis redevable d'une quote part de charge commune sur ce jardin?

si j'ai compris ce que j'ai lu sur internet, ce n'est pas considéré comme une partie privative donc ca ne devrait pas venir augmenter mes tantièmes